

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2019

SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 9 avril 2019 à la Salle communautaire de l'église St-Thomas d'Aquin, au 6747 route Louis-S.-St-Laurent à Compton, à compter de 19h30.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Bernard Vanasse	Présent
District 01	Sylvie Lemonde	Présente
District 02	Danielle Lanciaux	Présente
District 03	Jean-Pierre Charuest	Présent
District 04	Marc-André Desrochers	Présent
District 05	Benoît Bouthillette	Présent
District 06	Réjean Mégré	Présent
Total: 7	Présence: 7	Absence: 0

FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Philippe De Courval, agit comme secrétaire.

Deux (2) personnes sont présentes dans l'assistance dès l'ouverture de la séance.

-
1. Ouverture de la séance
 2. PÉRIODE DE QUESTIONS
 3. Adoption de l'ordre du jour
 4. Procès-verbal(aux) antérieur(s)
 - 4.1 Séance ordinaire ajournée du 12 mars 2019
 - 4.2 Séance d'ajournement du 12 mars 2019
 5. Trésorerie
 - 5.1 Approbation des comptes
 - 5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports
 - 5.3 Remaniements budgétaires
 6. Rapports des comités
 - 6.1 Dépôt de comptes rendus
 - 6.1.1 Comité culture et patrimoine du 18 mars 2019
 - 6.1.2 Comité d'embellissement du 21 février 2019
 7. Rapport des activités des membres du conseil
 8. Sécurité publique, protection contre l'incendie
 - 8.1 Facturation d'Hydro-Météo – entérinement de la dépense
 - 8.2 Modification à la résolution 061-2019-03-12
 - 8.3 Dépôt et approbation du rapport annuel 2018 du Service de sécurité incendie
 - 8.4 Ajout d'un équipement au camion autopompe



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2019

9. Hygiène du milieu
 - 9.1 Adoption du Règlement d'emprunt no 2019-001 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook
 - 9.2 Achat d'un échantillonneur
 - 9.3 Achat d'une sonde de niveau d'eau au puits no 3
 - 9.4 Réfection et remplacement des infrastructures rue du Hameau – Phase 1 – Mandat au laboratoire
 - 9.5 Délégation à l'Assemblée générale annuelle de la Ressourcerie des Frontières
10. Travaux publics
11. Loisirs, culture et vie communautaire
 - 11.1 Renouvellement d'adhésion au Conseil Sport Loisir
 - 11.2 Dîner-Rencontre des aînés – budget
 - 11.3 Soirée en famille
12. Environnement, urbanisme et développement
 - 12.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 18 mars 2019
 - 12.2 Projet de lotissement du 10 ch. Cochrane – approbation du mode de perception de la redevance pour fins de parcs
 - 12.3 Demande d'usage conditionnel
 - 12.4 Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES Estrie) - Autorisation de signature de l'entente
13. Mise en valeur du territoire
14. Administration
 - 14.1 Demandes d'appui financier – commandites
 - 14.1.2 Comité de mobilisation de l'école Louis-St-Laurent - Souper-spaghetti
 - 14.2 Fondation du Collège Rivier – souper bénéfice
 - 14.3 Sécurijour – Demande de commandite
 - 14.4 Appui à la demande au Fonds de développement de la MRC de Coaticook du Club Lions de Compton
 - 14.5 Participation au 31^e Colloque du Carrefour action municipale et famille
 - 14.6 Projet hôtel de ville – Engagement pour la transmission du jugement au Ministère des Affaires municipales et Habitation
15. Ressources humaines
 - 15.1 Embauche de trois animateurs/trices au camp de jour 2019
 - 15.2 Embauche au service de garde du camp de jour 2019
16. Règlements
17. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 5 avril 2019
18. Parole aux conseillers
19. PÉRIODE DE QUESTIONS
20. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Bernard Vanasse préside la présente séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte à la suite d'une minute de silence.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux (2) personnes étaient présentes dans l'assistance au moment de la période de questions.

3. Adoption de l'ordre du jour

093-2019-04-09

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. d'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil avec l'ajout du point 17.1 « Formation d'un préposé à l'aqueduc (profil OPA) »
- b. de garder ouvert l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité

4. Procès-verbal(aux) antérieurs

4.1 Séance ordinaire ajournée du 12 mars 2019

094-2019-04-09

Chaque membre du conseil ayant reçu le 29 mars 2019 copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2019, déclarent en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire ajournée tenue le 12 mars 2019 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

4.2 Séance d'ajournement du 12 mars 2019

095-2019-04-09

Chaque membre du conseil ayant reçu le 29 mars 2019 copie du procès-verbal de la séance d'ajournement tenue le 12 mars 2019, déclarent en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance d'ajournement tenue le 12 mars 2019 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

5. Trésorerie

5.1 Approbation des comptes

096-2019-04-09

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU d'approuver la liste des chèques émis à compter du 24 février 2019 jointe à la présente.

Annexe 1

En date du 2 avril 2019, des paiements ont été émis pour un total de :

423 010.07 \$

Annexe 2

Salaires payés du 24 février au 23 mars 2019	94 345.15\$
Dépenses remboursées aux employés	<u>753.74\$</u>
Salaires et cotisations employeur payés	93 591.41\$

Adoptée à l'unanimité

5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports

Les rapports sur les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation sont déposés en copies aux membres du conseil dont ceux de:

- Philippe De Courval, directeur général
- Eric Brus, contremaître des travaux publics
- Patrick Lanctôt, directeur et préventionniste du SSI
- Sonia Quirion, responsable Loisir, Culture et Vie communautaire

5.3 Remaniements budgétaires

097-2019-04-09

Considérant qu'il y a lieu de réaffecter certaines dépenses occasionnant des dépassements de budget dans différents services;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU d'ajuster les budgets des services suivants comme suit :

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2019

POUR APPROBATION:

02 19000 412	Admin. Autres	Services juridiques	Pour couvrir dépassement de coûts services juridiques - Monty Sylvestre	2 100.00	
02 19000 410	Admin. Autres	Serv. professionnels			2 100.00
02 32000 521	Voirie	Ent. Réparation infras	Pour couvrir les travaux faits en plus en raison des disponibilités budgétaires et de l'augmentation de la subvention	4 055.00	
01 38131 000	Revenus de subv.	Réseau routier			4 055.00
02 33000 443	Voirie hiver	Contrat déneig.	Pour couvrir les dépassements de coûts et l'augmentation du taux horaire vs budgété et dépassement de 50 heures des heures budgétées	25 000.00	
02 33000 141	Voirie hiver	Salaires réguliers			6 930.00
02 33000 631	Voirie hiver	Carburant			2 975.00
02 33000 632	Voirie hiver	Huile à chauffage			1 000.00
02 32000 522	Voirie	Ent. Rép. Garage			3 445.00
02 32000 631	Voirie	Carburant			10 650.00
02 33000 635	Voirie hiver	Sel et calcium	Pour couvrir dépassements de coûts 210 tonnes budgétées vs besoin réel de 245 tonnes	7 195.00	
02 32000 320	Voirie	Frais de transport			7 195.00
02 45110 141	Mat. résiduelles	Rémun. employés	Pour couvrir les dépassements de coûts	2 285.00	
02 45110 200	Mat. résiduelles	Charges sociales			1 049.00
02 45110 515	Mat. résiduelles	Location véhicules			1 236.00
02 35500 649	Circul. et station.	Plaques rues et sign.	Pour couvrir dépassement de coûts	1 855.00	
02 34000 681	Éclairage des rues	Électricité lumineaires			1 855.00
02 45110 525	Mat. résiduelles	Carburant	Pour couvrir les dépassements de coûts	13 085.00	
02 45110 515	Mat. résiduelles	Location véhicules			1 764.00
02 45110 525	Mat. résiduelles	Ent rép véhicules			3 330.00
02 45110 690	Mat. résiduelles	Divers			1 000.00
02 45110 446	Mat. résiduelles	Régie des déchets			6 991.00
02 61000 411	Urbanisme	Serv. professionnels	Pour couvrir les dépassements de coûts	1 425.00	
02 61000 414	Urbanisme	Informatique			445.00
02 61000 346	Urbanisme	Délégations			250.00
02 61000 345	Urbanisme	Publication			500.00
02 61000 454	Urbanisme	Formation			230.00
Total				57 000.00	57 000.00

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

6. Rapports des comités

6.1 Dépôt de comptes rendus

Les comptes rendus des comités suivants sont déposés :

- Comité culture et patrimoine du 18 mars 2019
- Comité d'embellissement du 21 février 2019

7. Rapport des activités des membres du conseil

Monsieur le maire et les membres du conseil font état des rencontres auxquelles ils ont participé.

8. Sécurité publique - protection contre les incendies

8.1 Facturation d'Hydro-Météo – entérinement de la dépense

098-2019-04-09

Considérant l'expertise demandée à l'entreprise Hydro-Météo lors de l'évaluation des risques d'inondation du 8 février 2019;

Considérant qu'il y a lieu d'entériner cette dépense, puisqu'elle n'était pas prévue et a dû être acquittée avant la tenue de la présente séance;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- a. d'entériner le paiement de la facture d'Hydro-Météo au montant de 2 724.91\$;
- b. que les deniers requis soient puisés à même le surplus non affecté.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

8.2 Modification à la résolution 061-2019-03-12

099-2019-04-09

Considérant qu'il y a lieu de modifier le montant net de l'inscription ainsi que celui de la formation pré-congrès à la résolution 061-2019-03-12

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. de remplacer, au paragraphe « a. » de la résolution 061-2019-03-12, *le coût net de l'inscription de 498 \$* par **le coût net de 572.19 \$**;
- b. de remplacer, au paragraphe « b. » de la résolution 061-2019-03-12, *le coût net de l'inscription à la formation pré-congrès de 45.66 \$* par **le coût net de 52.50 \$**;
- c. de remplacer, au paragraphe « c. », de la résolution 061-2019-03-12, *un total net de 2 054.51 \$* par un **total net estimé de 2 135.54 \$**;
- d. que les autres libellés de la résolution initiale demeurent inchangés.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie
SSI

8.3 Dépôt et approbation du rapport annuel 2018 du Service de sécurité incendie

100-2019-04-09

Considérant que dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook, un rapport annuel doit être produit permettant ainsi de documenter et d'établir les statistiques en incendie sur le territoire, en conformité avec l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4) ;

Considérant que le conseil de la Municipalité de Compton prend en compte le rapport annuel pour l'année 2018 de la MRC de Coaticook tel qu'adopté par la MRC en mars dernier et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que les municipalités locales doivent aux termes de l'article 34 de la *Loi sur la sécurité incendie* «communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements», communément appelé «DSI» ;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'approuver le rapport annuel de la MRC de Coaticook dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie au 31 décembre 2018, tel que présenté ;
- b. de transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook et au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité

cc : MRC de Coaticook
Ministère de la Sécurité publique
SSI
Dossier

8.4 Ajout d'un équipement au camion autopompe

101-2019-04-09

Considérant les critères à observer en santé et sécurité au travail de la CNESST en matière de décontamination sur le site d'une intervention incendie;

Considérant que la décontamination sur le site de l'intervention en période hivernale est propice aux engelures;

Considérant que l'installation d'un équipement pouvant produire un rendement continu en eau chaude serait plus coûteuse après la conception du camion autopompe présentement en commande;

Considérant que cet équipement peut également servir au dégivrage des boyaux coincés dans la glace sans risque de bris;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2019

- a. d'autoriser l'ajout d'un système de chauffe-eau de 15kw à être installé sur le camion autopompe actuellement en commande chez Maximétal au coût de 3 151.87 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même le budget des immobilisations 2019.

Adoptée à l'unanimité

cc : Maximétal
SSI
Trésorerie
Dossier

9. Hygiène du milieu

9.1 Adoption du Règlement d'emprunt numéro 2019-001 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook

102-2019-04-09

Considérant l'adoption par la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook du Règlement d'emprunt numéro 2019-001 relatif au financement de l'agrandissement des bureaux administratifs et du garage incluant les études préliminaires au montant maximal de 535 000 \$;

Considérant que la Régie doit obtenir l'approbation de ce règlement auprès des municipalités membres;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc-André Desrochers**

IL EST RÉSOLU d'approuver le règlement d'emprunt numéro 2019-001 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook relatif au financement de l'agrandissement des bureaux administratifs et du garage incluant les études préliminaires au montant maximal de 535 000 \$ et remboursable sur une période de vingt-cinq (25) ans.

Adoptée à l'unanimité

cc : RIGDSC
Dossier

9.2 Achat d'un échantillonneur

103-2019-04-09

Considérant que l'échantillonneur à la station de traitement des eaux usées n'est plus fonctionnel;

Considérant la demande de prix pour une réparation et l'achat d'un neuf;

Considérant que l'appareil actuel compte 15 ans d'usure;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2019

- a. d'autoriser l'achat d'un contrôleur pour échantillonneur Isco, modèle GLS de Avensys Solutions au coût de 2 450 \$ plus taxes et transport et incluant les frais d'évaluation, le tout tel que décrit à la soumission 046944;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service *Réseaux d'égout*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Aquatech
Urbanisme et réseaux
Trésorerie

9.3 Achat d'une sonde de niveau d'eau au puits no 3

104-2019-04-09

Considérant que la sonde de niveau d'eau du puits no 3 ne fonctionne plus;

Considérant la demande de prix auprès de deux fournisseurs;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat d'une sonde de niveau chez Électro-Concept P.B.L. inc. au coût de 1 475 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service *Approvisionnement et traitement de l'eau potable* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Aquatech
Urbanisme et réseaux
Trésorerie

**9.4 Réfection et remplacement des infrastructures rue du Hameau –
Phase 1 – Mandat au laboratoire**

105-2019-04-09

Considérant que dans le cadre des travaux de réfection et remplacement des infrastructures de la rue du Hameau, un mandat pour le contrôle des matériaux doit être donné à une firme de laboratoires;

Considérant la demande de prix auprès de deux laboratoires;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. d'accorder le mandat de contrôle des matériaux à la firme Protekna Services techniques inc. au coût de 8 397.59 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même le budget des immobilisations 2019 et financés par le fonds à recevoir du programme TECQ 2014-2018.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2019

cc : Protekna Services techniques
Urbanisme et réseaux
Trésorerie
Dossier

9.5 Délégation à l'Assemblée générale annuelle de la Ressourcerie des Frontières

106-2019-04-09

Considérant la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Ressourcerie des Frontières le 16 avril prochain à Magog;

Considérant qu'il y a lieu de déléguer un représentant de la municipalité à cette assemblée;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU de déléguer monsieur Bernard Vanasse, maire ou en son absence, madame la conseillère Danielle Lanciaux, à l'Assemblée générale annuelle de la Ressourcerie des Frontières le 16 avril prochain à Magog.

Adoptée à l'unanimité

cc : Ressourcerie des Frontières

10. Travaux publics

11. Loisirs, culture et vie communautaire

11.1 Renouvellement d'adhésion au Conseil Sport Loisir

107-2019-04-09

Considérant la pertinence pour la municipalité d'adhérer à titre de membre municipal au Conseil Sport et Loisir de l'Estrie pour leur expertise dans les différents dossiers liés aux loisirs;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. que la municipalité adhère à titre de membre municipal au Conseil Sport et Loisir de l'Estrie pour 2019-2020 et verse la cotisation annuelle de 100\$;
- b. que monsieur le conseiller Marc-André Desrochers et madame la conseillère Danielle Lanciaux soient désignés à titre de représentants de la municipalité aux fins de participer à l'assemblée générale annuelle qui doit se tenir le jeudi 23 mai 2019, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Richard Gingras de Sherbrooke (arrondissement St-Elie);
- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service *Conseil*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Conseil Sport et Loisir de l'Estrie
LCVC
Trésorerie

11.2 Dîner-Rencontre des aînés – budget

108-2019-04-09

Considérant que l'activité d'un Dîner-Rencontre des aînés est toujours très populaire et rejoint plusieurs aînés de la municipalité;

Considérant que cette activité correspond au plan d'action de la politique familiale et des aînés de la municipalité;

Considérant la recommandation du Comité Famille/Aînés;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- a. que la trésorière soit autorisée à payer, sur présentation des pièces justificatives, un maximum de 2 100 \$ pour les dépenses requises devant servir au bon déroulement de l'activité;
- b. que la municipalité recevra les revenus liés aux frais d'inscription correspondant à 50% du coût pour chaque participant;
- c. que les frais d'inscription seront chargés en totalité aux non-résidents;
- d. d'autoriser la fourniture de la vaisselle compostable acquise par la municipalité;
- e. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service *Santé et bien-être*.

Adoptée à l'unanimité

cc : LCVC
Trésorerie
Dossier

11.3 Soirée en famille

109-2019-04-09

Considérant l'opportunité de tenir une activité *Soirée en famille* organisée par la Maison de la famille de la MRC de Coaticook jeudi le 13 juin prochain au Récré-O-Parc de 17 h à 19 h;

Considérant la recommandation des comités Loisirs et Familles et aînés;

Considérant qu'il s'agit d'une activité favorisant les échanges avec les familles citoyennes de Compton;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc-André Desrochers**

IL EST RÉSOLU

- a. que le Conseil autorise la tenue de l'activité *Soirée en famille* qui se tiendra le 13 juin prochain au Récré-O-Parc de 17 h à 19 h ainsi que la mise à la disposition de ballons et de matériel de jeux;
- b. qu'aucun frais de réservation ne sera appliqué pour cette activité.

Adoptée à l'unanimité

cc : LCVC
Trésorerie

12. Environnement, urbanisme et développement

12.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 18 mars 2019

Le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 mars 2019 est déposé.

12.2 Projet de lotissement du 10 ch. Cochrane – approbation du mode de perception de la redevance pour fins de parcs

110-2019-04-09

Considérant qu'en vertu de l'article 4.4.1 du Règlement de lotissement numéro 2002-36 établissant une redevance pour fins de parcs et terrains de jeux, la municipalité peut choisir l'option d'établissement de ladite redevance à percevoir du promoteur;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU que le Conseil établisse le mode de perception de la redevance pour fins de parcs pour le projet de lotissement du 10 ch. Cochrane, par une somme d'argent équivalente à 5% de la valeur de la superficie à lotir, soit 1 167 m² représentant une somme de 106.78 \$ (1 167 m² x 1.83 \$).

Adoptée à l'unanimité

cc : Urbanisme et réseaux
Trésorerie
Dossier

12.3 Demande d'usage conditionnel

111-2019-04-09

Considérant que ce Conseil a reçu une recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (résolution 002-2019-03-18) en regard de la demande d'usage conditionnel 2018-010 visant à obtenir l'autorisation d'ajouter un logement au sous-sol de la résidence du 30 rue Massé;

Considérant que l'immeuble impliqué est localisé sur le lot 3 911 339 du cadastre du Québec sur la rue Massé ;

Considérant que la demande d'usage conditionnel numéro 2018-010 est conforme au Règlement numéro 2007-82 sur les usages conditionnels en date du 15 mars 2019 et que le coût exigible a été payé;

Considérant que l'immeuble visé par la demande est situé à l'intérieur de la zone Rb-3, au plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage 2002-35;

Considérant que l'article 4.2 « Critère d'évaluation », plus précisément à l'article 4.2.5 « Critère d'évaluation relative à la zone Rb-3 » un maximum de 6 chambres à coucher est autorisé par résidence bifamiliale et trifamiliale isolée;

Considérant que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU d'accepter la demande d'usage conditionnel 2018-010 à savoir, autoriser l'ajout d'un logement au sous-sol de la résidence du 30, rue Massé portant le matricule 0012 18 5357.

Adoptée à l'unanimité

cc : Demandeur
Urbanisme et réseaux
Dossier

**12.4 Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines
(PACES Estrie) - Autorisation de signature de l'entente**

112-2019-04-09

Considérant le projet de l'Institut National de la Recherche Scientifique (INRS) consistant à l'installation d'un puits d'observation pour l'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines en Estrie;

Considérant que le Conseil autorise l'installation d'un puits d'observation sur le lot 1 803 546 sur le chemin Veilleux, propriété de la municipalité;

Considérant qu'il y a lieu de signer une entente avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC) établissant les termes et responsabilités de chacune des parties;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'Institut National de la Recherche Scientifique (INRS) à installer un puits d'observation sur le lot 1 803 546 sur le chemin Veilleux conditionnellement:
 - aa. à ce que le puits soit situé au coin nord-ouest du lot 1 803 546;
 - aaa. à ce que lorsque le puits ne sera plus requis, il soit prévu à l'entente une disposition engageant le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC) à procéder à sa fermeture en fonction de la réglementation en vigueur.
- b. d'autoriser le maire, Bernard Vanasse et le directeur général, Philippe De Courval, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC), représenté par madame Caroline Robert, directrice de l'eau potable et des eaux souterraines.

Adoptée à l'unanimité

cc : MELCC
Institut national de la recherche scientifique
Urbanisme et réseaux
Dossier

13. Mise en valeur du territoire

14. Administration

14.1 Demandes d'appui financier – commandites

**14.1.2 Comité de mobilisation de l'école Louis-St-Laurent -
Souper-spaghetti**

113-2019-04-09

Considérant la tenue d'un souper spaghetti organisé par le Comité de mobilisation de l'école Louis-St-Laurent le 26 avril prochain;

Considérant que le Conseil souhaite soutenir les efforts du Comité à vouloir garder les enfants à l'école de Compton;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat d'un maximum de 11 billets au coût de 15 \$ chacun pour un total de 165 \$;
- b. que le coût pour la participation des conjoints (tes) leur soit facturé;
- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service *Conseil*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

14.2 Fondation du Collège Rivier – Souper bénéfice

114-2019-04-09

Considérant l'activité bénéfice *Souper aux Homards* de Fondation du Collège Rivier le 10 mai 2019;

Considérant que des jeunes de Compton fréquentent l'école secondaire Collège Rivier;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser la contribution d'un montant de 50 \$ à la Fondation du Collège Rivier;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service «*Autres – Administration générale*».

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

14.3 Sécurijour – Demande de commandite

115-2019-04-09

Considérant la tenue de l'activité de prévention «*Sécurijour*» le 31 mai au Verger Ferland de Compton et regroupant plusieurs ateliers axés sur la prévention en divers milieux;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2019

Considérant la popularité et l'intérêt suscités par cette activité auprès des jeunes des 4^e, 5^e et 6^e années du primaire;

Considérant que la municipalité souhaite soutenir cette activité par le biais d'une contribution financière et matérielle;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser un appui financier au montant de 1 200\$ à l'organisation « Sécurijour »;
- b. d'autoriser le prêt de barricades, de cônes et de bacs à ordures;
- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service *Autres – Administration générale*

Adoptée à l'unanimité

cc : Sécurijour
SSI Compton
Trésorerie

**14.4 Appui à la demande au Fonds de développement de la MRC de
Coaticook du Club Lions de Compton**

116-2019-04-09

Considérant le projet du Club Lions dont l'objectif est d'améliorer l'accessibilité au parc en prolongeant certains sentiers ainsi que divers aménagements, lequel fut déposé au Fonds de développement de la MRC de Coaticook;

Considérant qu'un solde de 2 524 \$ est disponible dans l'enveloppe locale du Fonds de développement;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU d'appuyer la demande de financement du projet précité du Club Lions dans le cadre du Fonds de développement de la MRC de Coaticook.

Adoptée à l'unanimité

cc : MRC de Coaticook
Club Lions de Compton
Trésorerie
Dossier

**14.5 Participation au 31^e Colloque du Carrefour action municipale et
famille**

117-2019-04-09

Considérant la tenue du 31^e Colloque du Carrefour action municipale et famille les 29, 30 et 31 mai 2019 à Roberval;

Considérant que ce colloque offre des ateliers orientés sur des thèmes qui s'inscrivent dans la politique familiale et des aînés de la municipalité;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2019

Considérant le processus de renouvellement de la politique familiale et des aînés actuellement en cours;

Considérant que la responsable du Comité familles et aînés souhaite participer à ce colloque;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'inscription de madame Sylvie Lemonde, conseillère, au 31^e Colloque du Carrefour action municipale et famille, au coût de 265.28 \$ plus taxes, le remboursement des frais d'hébergement pour 2 nuitées 252.29 \$ taxes incluses;
- b. d'autoriser le remboursement des frais de déplacement à raison de 50% du coût du kilométrage, ainsi que les repas pour un coût net d'environ 240.40 \$
- c. que les deniers requis, soit un montant net estimé à 749.28 \$ soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service *Conseil*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

14.6 Projet hôtel de ville – Engagement pour la transmission du jugement au Ministère des Affaires municipales et Habitation

118-2019-04-09

Considérant la demande du ministère des Affaires municipales et Habitation à savoir, d'obtenir dès sa réception, copie du jugement issu de l'audience du 5 mars 2019 devant la Cour supérieure du Québec dans le dossier du projet de l'hôtel de ville;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU que la municipalité s'engage, dès la réception du jugement issu de l'audience devant la Cour supérieure du Québec le 5 mars 2019 dans le dossier du projet de l'hôtel de ville, à transmettre copie dudit jugement au ministère des Affaires municipales et Habitation.

Adoptée à l'unanimité

cc : Ministère des Affaires municipales et Habitation
Trésorerie
Dossier

15. Ressources humaines

15.1 Embauche de trois animateurs/trices au camp de jour 2019

119-2019-04-09

Considérant que la période de recrutement d'animateurs/trices pour le camp de jour est complétée et a permis de compléter l'équipe pour 2019;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc-André Desrochers**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'embauche de deux (2) animatrices et d'un (1) animateur au camp de jour dont les noms figurent à l'annexe jointe à la présente;
- b. que les deux animatrices ainsi que l'animateur soient rémunérés pour une semaine normale de travail de 40 heures/semaine pour une durée de 7 semaines aux conditions salariales décrites à l'annexe jointe à la présente;
- c. d'autoriser la rémunération d'une semaine supplémentaire offerte aux parents, le cas échéant;
- d. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service *Activités récréatives*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Animateur(trices)
 Trésorerie
 Dossier (2)

15.2 Embauche au service de garde du camp de jour 2019

120-2019-04-09

Considérant la tenue du Camp de jour 2019;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir une période de garde en dehors des heures d'ouverture du Camp de jour;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'embauche de huit (8) surveillants du service de garde du camp de jour dont les noms figurent à l'annexe jointe à la présente;
- b. que les surveillants, soient rémunérés pour un maximum de 5 heures par semaine pour une durée de 7 semaines aux conditions salariales décrites à l'annexe jointe à la présente;
- c. que la coordonnatrice du service de garde soit rémunérée pour un maximum de 10 heures, pour une durée de 7 semaines aux conditions salariales décrites à l'annexe jointe à la présente;
- d. que la surveillante en chef du service de garde soit rémunérée pour un maximum de 10 heures, pour une durée 7 semaines aux conditions salariales décrites à l'annexe jointe à la présente;
- e. d'autoriser la rémunération d'une semaine supplémentaire, selon les besoins;
- f. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service « *Activités récréatives* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Surveillants
 LCVC
 Trésorerie
 Dossier

16. Règlements

17. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 5 avril 2019

17.1 Formation d'un préposé à l'aqueduc (profil OPA)

121-2019-04-09

Considérant qu'il y a lieu d'avoir plus d'un employé accrédité pour travailler sur le réseau d'aqueduc tel qu'exigé par le *Règlement sur la qualité de l'eau potable*;

Considérant qu'il est opportun de profiter de la formation qui sera donnée en Estrie plus précisément à Magog au cours du mois d'avril 2019;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'inscription d'un employé des travaux publics à la formation préalable des préposés à l'aqueduc (profil OPA) du 23 au 26 avril, et du 29 avril au 2 mai 2019 au coût de 1 620.67 \$ incluant les frais de repas et déplacement du formateur plus taxes ;
- b. d'autoriser le remboursement à l'employé des frais inhérents à la formation selon les termes inscrits au Recueil de gestion des ressources humaines en vigueur;
- c. que les deniers requis, soit un montant net estimé à 2 201.50 \$ soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service *Approvisionnement et traitement de l'eau potable*;
- d. d'autoriser le remaniement du poste 02 413 00 526 vers le poste 02 412 00 454 pour le paiement de la dépense.

Adoptée à l'unanimité

18. Parole aux conseillers

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quatre (4) personnes étaient présentes dans l'assistance au moment de la période de questions.

20. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À 20 h 35, clôture de la séance.

Bernard Vanasse
Maire

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier
Directeur général

Je, Bernard Vanasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2019